

Comment calculer le montant total en cas de condamnation ?

L'amende prononcée doit être majorée des décimes additionnels :
30.00 EUR majorés de 70 décimes (70x1/10 de l'amende)

➔ Exemple : **30.00 EUR + (70 x 3.00 EUR) = 240.00 EUR**
(Ce qui revient à multiplier l'amende par 8)

à cette amende il faut ajouter :

- les frais de citation = **+/- 25.00 à 35.00 EUR**

- l'indemnité forfaitaire est prévue par l'article 91 alinéa 2 de la loi du 28.12.1950 =
50.00 EUR

- **Pour chaque amende à partir de 26.00 EUR** : la contribution au fonds spécial d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence :

25,00 EUR majorés des décimes additionnels = 200.00 EUR

- la contribution au fonds d'aide juridique de deuxième ligne : **22.00 EUR**